



PROJETS DE COOPÉRATION SUR LES MÉDIAS ET INTERNET

Le Conseil de l'Europe fournit une expertise et une assistance fondées sur la demande dans le domaine des droits de l'homme aux médias et aux nouveaux acteurs médiatiques, et propose des orientations générales aux États et aux autorités nationales de régulation dans le but de faciliter la transition démocratique et de favoriser l'émergence d'un environnement propice à la liberté d'expression partout en Europe et dans son voisinage.

Brève présentation des projets de coopération du Conseil de l'Europe pour renforcer la liberté d'expression en Europe et au-delà

Renforcement
des capacités

Société de
l'information

www.coe.int/freedomofexpression

PROJETS DE COOPÉRATION SUR LES MÉDIAS ET INTERNET

Promouvoir les normes

Les activités d'assistance et de coopération jouent un rôle important pour faire avancer la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la liberté d'expression, d'information et des médias, en ligne et hors ligne.

Ces normes englobent les principes consacrés par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière et divers instruments (recommandations, déclarations et lignes directrices) adoptés par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Répondre à l'évolution des besoins

L'assistance dans le domaine des médias a commencé à la fin des années 1990 pour soutenir les processus de démocratisation dans les pays du centre et du sud-est de l'Europe, dans la Région du Caucase du Sud, en Ukraine, en Moldova, en Turquie et en Fédération de Russie.

Depuis, l'Organisation répond aux défis que posent les mutations de l'environnement médiatique en apportant son expertise et son aide en matière de droits de l'homme aux acteurs des médias anciens et nouveaux, ainsi qu'en proposant des orientations aux gouvernements et aux autorités indépendantes de régulation de ses États membres et, plus récemment, de la Région du sud de la Méditerranée.

Apporter une expertise

L'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias et de l'internet consiste notamment :

- ▶ à formuler des avis juridiques et des recommandations visant à améliorer la législation et les politiques relatives aux médias et à l'internet ainsi que leur mise en œuvre ;
- ▶ à former les différents acteurs, notamment : fonctionnaires, journalistes, professionnels des médias, société civile, autorités de régulation de la radiodiffusion, autorités chargées de la protection des données, juges, avocats et procureurs ;
- ▶ à concevoir des modules de programmes d'enseignement ;
- ▶ à entreprendre des études et des recherches ;
- ▶ à mettre en commun de bonnes pratiques, en particulier en organisant des échanges et des visites pour les acteurs du monde des médias et du secteur public ;
- ▶ à soutenir les conseils de presse et la création de réseaux ;
- ▶ à élaborer des codes d'éthique et de conduite ;
- ▶ à traduire et à publier des instruments et des outils européens, tels que des manuels, dans les langues des États membres du Conseil de l'Europe.

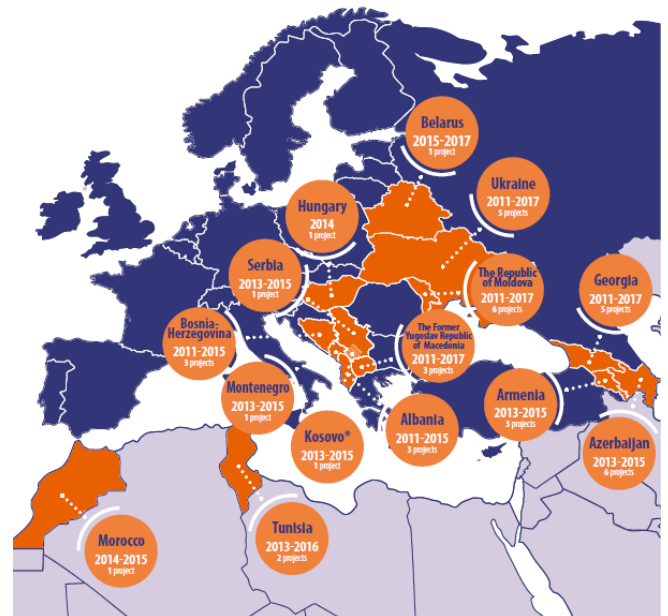
Mettre en œuvre les projets en cours

Au cours de cette décennie, le Conseil de l'Europe a conçu et mis en œuvre plus de 20 projets dans des États membres et

des pays partenaires pour promouvoir la liberté des médias. Un vaste réseau d'experts chevronnés et d'éminents partenaires a contribué à cette tâche.

Le budget du Conseil de l'Europe, les programmes conjoints avec l'Union européenne, les contributions volontaires des États membres et d'autres donateurs nous permettent de mettre en œuvre des programmes multi-annuels et des projets régionaux et/ou spécifiques à un pays.

Nombre de projets par pays de 2011 à 2017



*Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Le portefeuille de projets de coopération évolue constamment. Il porte actuellement sur :

- ▶ les défis que posent la société de l'information en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine et au Bélarus (huit projets touchant aux médias, à la gouvernance de l'internet et à la protection des données) ;
- ▶ le renforcement de l'expertise judiciaire sur la liberté d'expression et les médias en Europe du Sud-Est (JUFREX) ;
- ▶ la promotion de la liberté d'expression et de l'indépendance et de la pluralité des médias au Maroc ;
- ▶ la promotion de la liberté et du pluralisme des médias en République de Moldova ;
- ▶ la promotion de la liberté d'expression, de l'indépendance et de la pluralité en Tunisie ;
- ▶ le renforcement de la liberté des médias et la mise en place d'un système de radiodiffusion public en Ukraine.

Nouer des partenariats

Pour renforcer l'efficacité et l'impact de son action, le Conseil de l'Europe coopère, depuis une dizaine d'années, avec de nombreuses autres organisations internationales et nationales, gouvernementales et non gouvernementales, telles que l'UE, l'UNESCO, l'OSCE, l'UER et l'EPRA.